● Année 1957. — N° 28. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 24 Mai 1957 ●

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 63e SEANCE

Séance du Jeudi 23 Mai 1957.

SOMMAIRE

Présidence de M. Guiter, vice-président.

1. — Procès-verbal: M. Antonini (p. 563).
2. — Dépôt d'une proposition (p. 563).
3. — Dépôt de rapports (p. 564).
4. — Renvois pour avis (p. 564).
5. — Vérification des pouvoirs (deuxième bureau), élection de M. Christian de La Malène, par le Conseil de la République, en remplacement de M. Sicé, décédé (p. 564).
M. Léger, président et rapporteur du deuxième bureau.
Adoption des conclusions du deuxième bureau.
6. — Règlement de l'ordre du jour: M. Antonini (p. 564).

PRESIDENCE DE M. JEAN GUITER, vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures trente.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 mai a été affiché.

Y a-t-il des observations ?...

M. Antonini. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. Antonini. Monsieur le président, dans notre dernière séance, lors du règlement de l'ordre du jour, la date de discussion de la proposition de résolution n° 333, déposée par MM. Troisgros et Baudouin, et tendant à la désignation d'une mission d'information en Guyane n'a pas été fixée.

La commission des affaires financières avait suggéré à la conférence des présidents qui s'était déclarée d'accord, l'inscription de cette affaire à la séance du 11 juin, si tant est que notre Assemblée puisse siéger valablement à cette date.

Je demande donc que la proposition de résolution n° 333 soit inscrite à la séance du 11 juin, si l'Assemblée siège à cette date.

M. le président. Acte est donné de votre observation, sous réserve, comme vous l'avez vous-même spécifié, que l'Assemblée soit en état de siéger à cette date.

— 2 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu de M. Blanchard de la Brosse et des membres de la délégation du Laos une proposition tendant à inviter le Gouvernement français à accorder à l'Etat du Laos une aide complémentaire destinée au développement social et économique du royaume.

La proposition sera imprimée sous le n° 368, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières.

La commission du plan, de l'équipement et des communications demande que cette affaire lui soit renvoyée pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Cornet un rapport fait au nom de la commission des affaires financières sur la demande d'avis (n° 358, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits et concernant diverses dispositions applicables à 1957 (dépenses militaires).

Le rapport a été imprimé sous le n° 367 et distribué.

J'ai reçu de M. de Gouyon un rapport fait au nom de la commission de la défense de l'Union française sur la proposition (n° 332, session 1956-1957) présentée par M. de Gouyon, président de la commission de la défense de l'Union française au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à réaliser d'urgence un programme de construction de logements militaires en Afrique noire et à Madagascar, notamment par la mise en application rapide des textes portant création d'offices du logement.

Le rapport sera imprimé sous le n° 369 et distribué.

J'ai reçu de M. Marquet un rapport fait au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications sur la proposition (n° 285, session 1956-1957) de M. Ahmed Abdallah et des membres du groupe de l'union des gauches républicaines pour l'Union française, tendant à demander au Gouvernement que le prochain plan quadriennal soit orienté aux Comores vers les points essentiels spécialement demandés par la population.

Le rapport sera imprimé sous le n° 370 et distribué.

J'ai reçu de M. Marquet un rapport fait au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications sur la proposition (n° 286, session 1956-1957) de M. Ahmed Abdallah, tendant à inviter le Gouvernement à installer, dans les plus brefs délais, un poste radio-émetteur aux Comores.

Le rapport sera imprimé sous le n° 371 et distribué.

J'ai reçu de Mme Lefaucheux un rapport fait au nom de la commission des affaires financières sur la proposition (n° 265, session 1956-1957) de M. Chastenet tendant à inviter le Gouvernement à porter de 20 à 50 millions de francs le crédit afférent aux relations culturelles figurant dans le budget du ministère de la France d'outre-mer.

Le rapport sera imprimé sous le n° 372 et distribué.

— 4 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires économiques demande que lui soient renvoyées pour avis:

1° La demande d'avis (n° 337, session 1956-1957), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention commerciale, signée à Paris, le 16 novembre 1956, entre le Gouvernement royal laotien et le Gouvernement de la République française;

2° La demande d'avis (n° 338, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention commerciale, signée à Paris, le 16 novembre 1956, entre le Gouvernement royal laotien et le Gouvernement de la République française, dont la commission des relations extérieures est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, les renvois pour avis sont ordonnés.

— 5 —

ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Validation de l'élection d'un conseiller.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen des conclusions du rapport du deuxième bureau sur l'élection par le Conseil de la République de M. Christian de la Malène, en remplacement de M. Sicé, décédé.

Je rappelle qu'aux termes du deuxième alinéa de l'article 6 du règlement, si l'élection n'a fait l'objet d'aucune contestation, ou si le bureau intéressé est unanime pour rejeter la ou les contestations, le dossier est renvoyé immédiatement à l'Assemblée qui statue à sa plus prochaine séance sur rapport verbal du rapporteur du bureau. Si aucun conseiller ne se fait inscrire contre la validation, celle-ci est prononcée d'office. Sinon le dossier est retiré de l'ordre du jour et renvoyé à la commission d'instruction.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Marcel Léger, *président et rapporteur du deuxième bureau.* Mesdames, messieurs, au cours de sa séance du 12 avril 1957, le Conseil de la République a, par suite de vacance, élu membre de l'Assemblée de l'Union française M. Christian de la Malène.

Le candidat proclamé justifie des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Aucune opposition n'a été formulée.

En conséquence, votre deuxième bureau, après examen du dossier, vous propose de valider l'élection faite par le Conseil de la République. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. Votre deuxième bureau conclut à la validation.

Je mets aux voix les conclusions du deuxième bureau.

(*Les conclusions du deuxième bureau, mises aux voix, sont adoptées.*)

M. le président. En conséquence, M. Christian de La Malène est admis. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

— 6 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Etant donné les circonstances, la conférence des présidents propose à l'Assemblée de laisser à votre président le soin de fixer la date et l'heure de la prochaine séance publique.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

M. Antonini. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. Antonini. Nous ne pouvons évidemment pas discuter des collectifs dont nous avions été saisis, encore que les rapports eussent été déposés. Je demande donc le retrait des ordres du jour futurs de ces trois demandes d'avis, étant entendu que le Gouvernement se trouvera dans l'obligation de déposer de nouveaux textes concernant les collectifs civils et militaires pour 1957; dès lors, les rapports déposés sur le bureau de l'Assemblée pourront être repris, sauf éventuelles modifications des chiffres apportées par ce nouveau Gouvernement.

M. le président. Cette observation a été présentée à la conférence des présidents, qui a manifesté son complet accord.

La conférence des présidents propose, d'autre part, de fixer comme suit l'ordre du jour des deux prochaines séances publiques:

Première séance publique:

1° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à l'exploitation des forêts dans les territoires d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 12, session 1955-1956, et 361, session 1956-1957, M. Antonini, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, M. Lhuillier, rapporteur.)

2° Discussion de la proposition de MM. Louis Delmas, Georges Oudard, Laurin, Chiarasini, Dubois et des membres du groupe des républicains sociaux, tendant à inviter le Gouvernement à compléter le décret n° 55-566, du 20 mai 1955, en ce qui concerne les droits et taxes afférents à l'acquisition d'immeubles en métropole par les Français exerçant leur activité professionnelle outre-mer. (N°s 232 rectifié et 355, session 1956-1957, M. Antonini, rapporteur.)

3° Discussion: *a*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution de M. Quinson et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à émettre un grand emprunt destiné à financer la mise en valeur du Sahara;

b) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution de M. Pierre Pommier et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à faire appel à l'épargne française pour financer les investissements nécessaires à la mise en valeur des richesses minières et pétrolières du Sahara (n°s 322, 323 et 360, session 1956-1957, M. Pierre Cornet, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications, M. Isautier, rapporteur.)

4° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la procédure à suivre devant les conseils du contentieux administratif dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et dans la République autonome du Togo en matière de contributions directes et taxes assimilées (n°s 39 et 362, session 1956-1957, M. Ribéra, rapporteur).

5° Discussion de la proposition, présentée par M. de Gouyon, président de la commission de la défense de l'Union française au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à réaliser d'urgence un programme de construction de logements militaires en Afrique noire et à Madagascar, notamment par la mise en application rapide des textes portant création d'offices du logement (n°s 332 et 369, session 1956-1957, M. de Gouyon, rapporteur).

Deuxième séance publique:

1° Discussion de la proposition de M. Chastenet, tendant à inviter le Gouvernement à porter de 20 à 50 millions de francs le crédit afférent aux relations culturelles figurant dans le budget du ministère de la France d'outre-mer (n°s 265 et 372, session 1956-1957, Mme Lefaucheux, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, M. Chastenet, rapporteur).

2° Discussion de la proposition de M. Ahmed Abdallah et des membres du groupe de l'union des gauches républicaines pour l'Union française, tendant à demander au Gouvernement que le prochain plan quadriennal soit orienté aux Comores vers les points essentiels spécialement demandés par la population (n°s 285 et 370, session 1956-1957, M. Marquet, rapporteur).

3° Discussion de la proposition de M. Ahmed Abdallah, tendant à inviter le Gouvernement à installer, dans les plus brefs délais, un poste radio-émetteur aux Comores (n°s 286 et 371, session 1956-1957, M. Marquet, rapporteur).

4° Discussion de la proposition de M. Reyt et des membres du groupe du centre républicain d'action paysanne et sociale, tendant à inviter le Gouvernement à examiner et décider les mesures susceptibles de provoquer dans les territoires d'outre-mer la promotion accélérée d'artisans ruraux polyvalents (n°s 310 et 336, session 1956-1957, M. Reyt, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales, Mme Malroux, rapporteur).

D'autre part, je rappelle à l'Assemblée que si l'une des deux prochaines séances publiques se tenait le mardi 11 juin, il y aurait lieu d'inscrire également à l'ordre du jour de cette séance la discussion de la proposition de résolution (n° 333, session 1956-1957) de MM. Troisgros et Baudouin, tendant à la désignation d'une mission d'information en Guyane.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance publique:

Prochaine séance publique:

1° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à l'exploitation des forêts dans les territoires d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer (n°s 12, session 1955-1956 et 361, session 1956-1957, M. Antonini, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, M. Lhuillier, rapporteur);

2° Discussion de la proposition de MM. Louis Delmas, Georges Oudard, Laurin, Chiarasini, Dubois et des membres du groupe des Républicains sociaux, tendant à inviter le Gouvernement à compléter le décret n° 55-566 du 20 mai 1955, en ce qui concerne les droits et taxes afférents à l'acquisition d'immeubles en métropole par les Français exerçant leur activité professionnelle outre-mer (n°s 232 rectifié et 355, session 1956-1957, M. Antonini, rapporteur);

3° Discussion: *a*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution de M. Quinson et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à émettre un grand emprunt destiné à financer la mise en valeur du Sahara; *b*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution de M. Pierre Pommier et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à faire appel à l'épargne française pour financer les investissements nécessaires à la mise en valeur des richesses minières et pétrolières du Sahara (n°s 322, 323 et 360, session 1956-1957, M. Pierre Cornet, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications, M. Isautier, rapporteur);

4° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la procédure à suivre devant les conseils du contentieux administratif dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et dans la République autonome du Togo en matière de contributions directes et taxes assimilées (n°s 39 et 362, session 1956-1957, M. Ribéra, rapporteur);

5° Discussion de la proposition, présentée par M. de Gouyon, président de la commission de la défense de l'Union française, au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à réaliser d'urgence un programme de construction de logements militaires en Afrique noire et à Madagascar, notamment par la mise en application rapide des textes portant création d'offices du logement (n°s 332 et 369, session 1956-1957, de M. de Gouyon, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures cinquante.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française.

MADELEINE PESTEL.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

Réunion du jeudi 23 mai 1957.

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué, pour le jeudi 23 mai 1957, MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

La conférence des présidents a décidé de proposer à l'Assemblée de laisser à son président le soin de fixer la date et l'heure de la prochaine séance publique.

Elle propose d'autre part de fixer comme suit l'ordre du jour des deux prochaines séances publiques:

Première séance publique:

a) Discussion de la demande d'avis (n° 12, session 1955-1956) sur le projet de décret relatif à l'exploitation des forêts dans les territoires d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer;

b) Discussion de la proposition (n° 232 rectifié, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à compléter le décret n° 55-566 du 20 mai 1955, en ce qui concerne les droits et taxes afférents à l'acquisition d'immeubles en métropole par les Français exerçant leur activité professionnelle;

c) Discussion de:

1° La demande d'avis (n° 322, session 1956-1957), sur la proposition de résolution de M. Quinson et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à émettre un grand emprunt destiné à financer la mise en valeur du Sahara;

2° La demande d'avis (n° 323, session 1956-1957), sur la proposition de M. Pierre Pommier et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à faire appel à l'épargne française pour financer les investissements nécessaires à la mise en valeur des richesses minières et pétrolières du Sahara;

d) Discussion de la demande d'avis (n° 39, session 1956-1957), sur le projet de décret relatif à la procédure à suivre devant les conseils du contentieux administratif dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et dans la République autonome du Togo en matière de contributions directes et taxes assimilées;

e) Discussion de la proposition (n° 332, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à réaliser d'urgence un programme de construction de logements militaires en Afrique noire et à Madagascar, notamment par la mise en application rapide des textes portant création d'offices de logement.

Deuxième séance publique:

a) Discussion de la proposition (n° 265, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à porter de 20 à 50 millions de francs le crédit afférent aux relations culturelles figurant dans le budget du ministère de la France d'outre-mer;

b) Discussion de la proposition (n° 285, session 1956-1957) tendant à demander au Gouvernement que le prochain plan quadriennal soit orienté aux Comores vers les points essentiels spécialement demandés par la population;

c) Discussion de la proposition (n° 286, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à installer, dans les plus brefs délais, un poste radio-émetteur aux Comores;

d) Discussion de la proposition (n° 310, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à examiner et décider les mesures susceptibles de provoquer dans les territoires d'outre-mer la promotion accélérée d'artisans ruraux polyvalents.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 41 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AFFAIRES SOCIALES

Mlle Le Ber a été nommée rapporteur pour avis de la demande d'avis (n° 319, session 1956-1957) sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la communauté économique européenne et ses annexes; 2° le traité instituant la communauté européenne de l'énergie atomique; 3° la convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957 (A. N. n° 4676). Renvoyée pour le fond à la commission des relations extérieures.

DÉFENSE DE L'UNION FRANÇAISE

M. Reyt a été nommé rapporteur pour avis de la demande d'avis (n° 319, sesion 1956-1957) sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier:

1° Le traité instituant la communauté économique européenne et ses annexes;

2° Le traité instituant la communauté européenne de l'énergie atomique;

3° La convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes,

signés à Rome le 25 mars 1957 (A.N. n° 4676). Renvoyée pour le fond à la commission des relations extérieures.

M. de Gouyon a été nommé rapporteur pour avis de la demande d'avis (n° 356, session 1956-1957) sur le projet de loi portant rajustement des dépenses publiques pour 1957 (A. N. n° 4970). Renvoyée pour le fond à la commission des affaires financières.

M. de Gouyon a été nommé rapporteur pour avis de la demande d'avis (n° 357, session 1956-1957) sur le projet de loi portant ouverture de crédits exceptionnels pour 1957 (dépenses militaires) (A. N. n° 4971). Renvoyée pour le fond à la commission des affaires financières.

M. de Gouyon a été nommé rapporteur pour avis de la demande d'avis (n° 358, session 1956-1957) sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits et concernant diverses dispositions applicables à 1957 (A. N. n° 4972). Renvoyée pour le fond à la commission des affaires financières.

LÉGISLATION, JUSTICE, AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DOMANIALES

M. Pialoux a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 339, session 1956-1957) sur un projet de décret portant extension à Madagascar et aux Comores du décret-loi du 31 août 1937 relatif aux échéances des effets de commerce.

M. Boisdon a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 341, session 1956-1957), sur un projet de décret modifiant le décret du 7 avril 1928 relatif à l'organisation de la justice en Nouvelle-Calédonie.

M. Boisdon a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 342, session 1956-1957) sur un projet de décret modifiant le décret du 8 août 1933 portant organisation de la justice française aux Iles Wallis et Futuna.

M. Boisdon a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 343, session 1956-1957) sur le projet de décret modifiant le décret du 9 mai 1909 relatif à l'institution des tribunaux français aux Nouvelles-Hébrides.

PLAN, ÉQUIPEMENT ET COMMUNICATIONS

M. Isautier a été nommé rapporteur pour avis de la demande d'avis (n° 322, session 1956-1957) sur la proposition de résolution de M. Quinson et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à émettre un grand emprunt destiné à financer la mise en valeur du Sahara (A. N. n° 4313). Renvoyée pour le fond à la commission des affaires financières.

M. Isautier a été nommé rapporteur pour avis de la demande d'avis (n° 323, session 1956-1957) sur la proposition de résolution de M. Pierre Pommier et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à faire appel à l'épargne française pour financer les investissements nécessaires à la mise en valeur des richesses minières et pétrolières du Sahara (A. N. n° 4394). Renvoyée pour le fond à la commission des affaires financières.

M. Jacobson a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 359, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à accorder à l'Etat du Cambodge une aide complémentaire destinée au développement social et économique du royaume. Renvoyée pour le fond à la commission des affaires financières.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 23 MAI 1957

Application des articles 80 et 81 du règlement ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite à l'un des Gouvernements en remet le texte au président de l'Assemblée, qui le communique au Gouvernement intéressé.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés, elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller à un seul ministre.*

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

Nos 242 M. Alfred Bour; 357 Mme Eboué-Tell; 405 M. Hazoumé; 515 M. Georges Riond.

Affaires économiques et financières.

Nos 436 M. Alfred Bour; 456 M. Paul Theetten; 478 M. Paul Theetten; 510 M. Alfred Bour; 515 M. Roger Dusseaulx; 522 M. Theetten.

Affaires étrangères.

Nos 343 M. Alfred Bour; 418 M. Alfred Bour; 438 M. Georges Riond; 453 M. Louis Delmas; 493 Mme M.-H. Lefaucheux; 517 M. Jean Letourneau.

Affaires marocaines et tunisiennes.

Nos 502 M. Georges Riond; 512 M. David-Darnac; 514 M. Paul Theetten; 518 M. Jules Daber; 530 M. Paul Theetten.

Affaires sociales.

No 505 M. Pierre Cornet.

Agriculture.

No 481 Mme M.-H. Lefaucheux.

Anciens combattants et victimes de la guerre.

Nos 477 Mme Eboué-Tell; 480 M. Dardelle; 513 M. Chatlier; 535 Mme Eboué-Tell.

Budget.

Nos 533 M. Paul Theetten; 534 M. Paul Theetten.

Défense nationale et forces armées.

Nos 527 M. Joseph Dumas; 531 M. Paul Theetten.

Education nationale, jeunesse et sports.

No 510 M. Jules Daber.

France d'outre-mer.

Nos 487 M. Le Brun Kéris; 518 Mme M.-H. Lefaucheux; 525 Mme M.-H. Lefaucheux.

Intérieur.

Nos 461 M. Pierre Cornet; 462 M. Pierre Cornet, 469 Mme M.-H. Lefaucheux; 475 M. Georges Le Brun Kéris.

Reconstruction et logement.

No 519 M. Jules Daber.

JUSTICE

553. — 23 mai 1957. — **M. Lucien Junillon,** se référant à l'indication fournie dans la réponse à la question écrite n° 5186 (*Journal officiel*, débats, Assemblée nationale, n° 41, du 27 mars 1957), sur l'élaboration actuelle d'un projet de loi destiné à créer un centre national des hautes études judiciaires qui donnerait aux magistrats la formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de leur fonction, prie M. le ministre d'Etat chargé de la justice de bien vouloir lui faire connaître s'il est envisagé d'ouvrir cet organisme à tous les futurs magistrats chargés d'appliquer le droit pénal français et, notamment, à ceux appelés à exercer leur activité dans les territoires d'outre-mer de la République, ainsi qu'au Cameroun et au Togo. Dans la négative, il désirerait savoir les raisons qui, selon la chancellerie, peuvent s'opposer à cette unicité.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

FRANCE D'OUTRE-MER

532. — **M. Robert Léon** attire l'attention de **M. le ministre de la France d'outre-mer** sur la situation des élèves d'Afrique noire française préparant les écoles nationales vétérinaires. La circulaire ministérielle du 1er avril 1956, qui a réorganisé le concours d'entrée à l'école natonale vétérinaire accorde, en effet, une bonification de points appelée « points de jeunesse » aux étudiants les plus jeunes. Or, il s'avère que cette mesure est préjudiciable aux étudiants africains qui accèdent généralement au baccalauréat plus tard que leurs camarades de la métropole, ce retard étant imputable, d'une part, au fait que seuls les enfants âgés de dix ans pouvaient autrefois être inscrits dans les écoles primaires et d'autre part, à la pénurie des établissements secondaires dans les territoires africains autres que le Sénégal, jusqu'à ces dernières années. M. Robert Léon demande à M. le ministre de la France d'outre-mer de prendre toutes mesures utiles afin de favoriser la vocation naturelle des Africains pour les carrières vétérinaires, ce qui serait particulièrement opportun à un moment où l'élevage est à l'ordre du jour. (*Question posée le 20 novembre 1956.*)

Réponse. — L'octroi de « points de jeunesse » prévu par la circulaire ministérielle du 18 avril réorganisant le concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires risque, en effet, d'être préjudiciable aux candidats originaires des territoires d'outre-mer. Cet état de choses n'a pas échappé au ministre de la France d'outre-mer, qui a particulièrement insisté pour que, dans l'ensemble des mesures envisagées par le Gouvernement pour reculer les limites d'âge fixées pour le concours d'entrée aux grandes écoles, soit examiné le cas spécial des écoles nationales vétérinaires. Il a proposé, à cet effet, que l'âge retenu pour l'octroi de « points de jeunesse » soit augmenté de cinq ans au bénéfice des candidats qui établiront qu'ils ont séjourné pendant 15 ans au moins dans les territoires relevant de son département. Ainsi se trouverait supprimé le désavantage actuel des étudiants d'outre-mer et rétablie l'égalité des chances entre tous les candidats au concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires.

Paris, — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.